

Déclaration de SUD éducation à la CAPD du 04 juin 2015

La première Commission Administrative Paritaire Départementale issue des élections professionnelles de décembre 2014 a permis aux représentant-e-s du personnel de constater le sens que l'administration donne au mot « paritaire ». Malgré l'unanimité des organisations syndicales contre le projet de règles du mouvement 2015, le directeur académique a fait le choix de le passer en force, démontrant une nouvelle fois un manque de considération évident envers les collègues, premier-es concerné-es par ces règles de mobilité, et qui ont bien compris qu'ils et elles devaient, une fois de plus, se soumettre à des décisions prises sans réelle concertation.

Les groupes de travail, qui se tiennent en dehors de tout cadre légal montrent à quel point l'administration n'entend pas les revendications des représentant-e-s du personnel. C'est ainsi qu'après deux groupes de travail préalables, la CAPD du mois de mars dernier s'est conclue par un départ de toutes les organisations syndicales qui refusaient, notamment, la suppression du deuxième mouvement.

A l'occasion de cette Commission Administrative Paritaire Départementale, SUD Education rappelle, après les propos du directeur académique « le mouvement n'appartient pas aux enseignants », qu'il s'agit bien de leurs mutations et que ce mouvement les concerne. Nous dénonçons donc la volonté de déposséder les enseignant-e-s de LEUR mouvement et l'impossibilité pour certain-e-s d'entre eux d'exprimer des souhaits de mutation sous prétexte qu'ils ou elles ont une affectation provisoire. Au terme de ce mouvement principal, des collègues se retrouvent avec une affectation définitive qu'ils/elles n'ont pas choisie et nous sommes sûr-e-s que ces situations ne permettront pas un travail serein dans les équipes pédagogiques. Nous ajoutons que l'ouverture du serveur pendant les vacances scolaires les empêche de prendre contact avec les écoles. Cette année paraissait au mouvement « un poste informé » précisant aux collègues la nécessité de contacter l'équipe. Comment le faire alors que l'école est fermée?

De plus, SUD Éducation s'oppose au profilage des postes qui s'intensifie année après année. Ce recrutement par entretien individuel s'inscrit dans une démarche de management libéral et est l'occasion de dévaloriser les connaissances et expériences professionnelles de nos collègues qui ne sont pas considérées à leur juste valeur. Une réintégration de tous les postes dans le mouvement principal éviterait les soupçons de nos collègues quant à un choix de candidat-e fait par avance par l'administration, avant même d'avoir reçu toutes et tous les postulant-es.

Pour cette CAPD, le tableau d'avancement à la hors-classe nous est communiqué et nous rappelons notre opposition à ce type d'évolution de carrière qui ne tient que par la relation hiérarchique et qui est basée sur la seule note pédagogique. Supprimer ces notes remettrait en cause l'autorité qu'elles procurent à ceux ou à celles qui les octroient. Ces notes conditionnent l'avancement de carrière, elles sont elles-mêmes encadrées et recalculées si besoin. Quand cette infantilisation cessera-t-elle ? Quand arrêterons-nous de perdre notre temps avec ces pratiques d'un autre âge ?

L'inspection générale de l'éducation nationale dans son rapport d'avril 2013 remet très fortement en cause ce système d'inspection/évaluation/notation qui est considéré comme une mé-

thode « injuste », qui « pervertit » le système d'évaluation des enseignant-e-s. L'Éducation Nationale qui se veut moderne traîne cependant cet archaïsme de progression en 3 catégories aux pourcentages prédéfinis, avec de surcroît des catégories supérieures, telles les hors-classes, créées comme quelque carotte à atteindre. L'État n'ayant soi-disant pas assez de finances pour augmenter les salaires des professeur-e-s, les plus mal payé-e-s d'Europe. Les inspecteurs/trices qui nous notent l'ont d'ailleurs bien compris, ils et elles sont toutes et tous promu-e-s au grand choix avec 30% d'accès à la hors-classe.

SUD Éducation revendique l'avancement de toutes et tous au même rythme, le plus rapide, déconnecté d'un quelconque jugement hiérarchique pour passer de ce carcan rétrograde à une liberté pédagogique plus créatrice, à l'évaluation et à l'amélioration de la pratique de notre métier, entre pair-e-s. SUD Education rappelle, pour reprendre les mots de notre ancien ministre Vincent Peillon, que le salaire des enseignant-e-s n'est pas « digne » et pas « juste ». Leur pouvoir d'achat ne cesse de baisser et le système actuel, ajouté au gel du point d'indice, ne permet pas de modifier cet état de fait. Il ne s'agit que de l'un des aspects de la dégradation des conditions de travail, source du mal-être des enseignants et enseignantes dont la presse se fait l'écho, et sur lesquelles nous alertons l'administration depuis plusieurs années.

SUD Education Calvados

8 rue Ampère 14 123 Cormelles-le-Royal

tél: 06-72-67-50-13 / 02-31-24-23-36 courriel: sudeduc14@free.fr